

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°037/2021

OBJET : Service urbanisme : Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPP.

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois d'avril à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Jean FERRAT, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Bouabdallah LAFTAS / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.**PROCURATIONS** : Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Kathy NICOLAS à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Jean-Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO.**ABSENT** : Gracienne DODAIN**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,**Vu** l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),**Vu** la loi n° 2021-16 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,**Considérant** l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

après en avoir délibéré,

Il est **décidé** au Conseil municipal de conserver la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et de s'opposer au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Pays des Paillons et de demander à la Communauté de Communes du Pays des Paillons de prendre acte de cette décision.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 21****Votants : 26****Absents : 1****Contre : 0****Abstentions : 0****Pour : 26**AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :26/04/2021
et publication en mairie le : 28/04/2021